



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroports

Question écrite n° 53898

Texte de la question

M. Yves Fromion alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences désastreuses pour le secteur de l'aviation civile et notamment de l'aviation d'affaires, de la dernière mise à jour des points de passage frontaliers signalée à l'Union européenne. En effet, le retrait brutal de plusieurs de ces points de passage en décembre 2011, motivé par des restrictions budgétaires, a entraîné des difficultés économiques importantes pour un certain nombre de villes autrefois desservies, et sans que l'examen de leur cas ait fait l'objet d'études préalables véritablement approfondies. Il serait souhaitable de revoir cette liste en tenant compte, à la fois des réalités économiques et touristiques, et des nécessités de l'aménagement du territoire. À cet égard se dégagent certaines priorités, à savoir le rétablissement très nécessaire des plateformes de Toussus et de Pontoise - où des opérations aériennes ont dû être supprimées - afin d'y rétablir des emplois et de rééquilibrer la desserte aérienne de l'Île-de-France, dans le cadre du projet "Grand Paris". Dans un deuxième temps, les plateformes de Castres, Quimper, Cahors, Bourges et Dieppe devraient faire l'objet d'études plus approfondies, compte tenu du tissu industriel de ces villes. De même, les cas de Megève et Courchevel seraient à reconsidérer en raison de l'important trafic touristique haut de gamme que génèrent ces deux villes. C'est pourquoi il doute que la mission confiée à l'IGF-CGEDD soit une réponse suffisante face à ces situations préoccupantes. Il lui demande donc de préciser les solutions qu'il entend mettre en œuvre pour pallier ces atteintes à la circulation aérienne sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53898

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3318

Question retirée le : 6 mai 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)